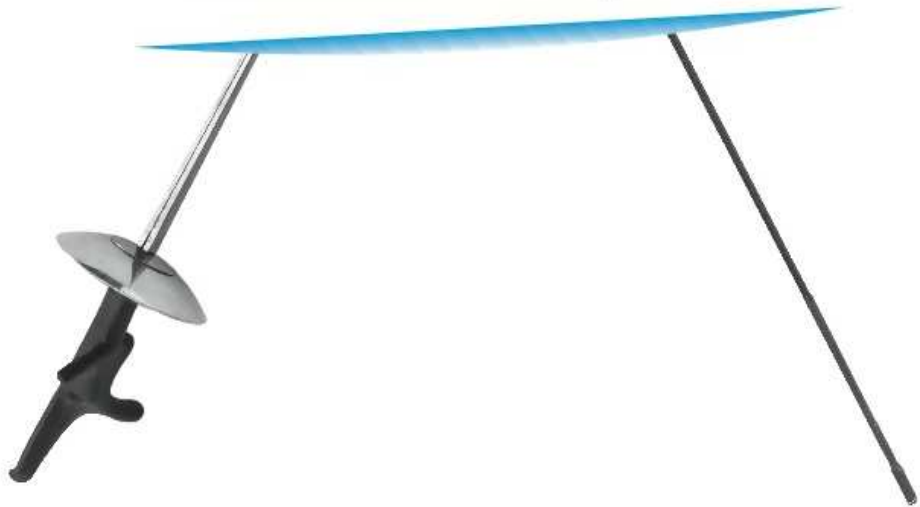


CIRCUIT NATIONAL
FLEURET
JUNIORS

10/11 MARS 2012
GYMNASSE MARCEL CACHIN
BOBIGNY Entrée gratuite



Circuit National Open Fleuret

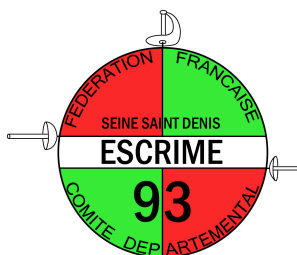
Junior Hommes et Dames

Samedi 10 et Dimanche 11 mars 2012

Organisé par

L'Athlétic Club de BOBIGNY

Avec le concours de



La ville de BOBIGNY

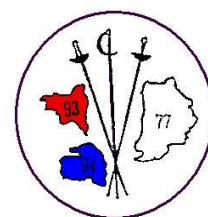


Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

La Fédération Française d'Escrime

La Ligue d'Escrime de Créteil

Le Comité Départemental d'Escrime



Contact : Mauricette LEFEBVRE tel : 06 60 41 88 64. mail : acbobigny.escrime@gmail.com
06 60 98 88 64.

LIEU : Tennis couverts Arthur ASHE et gymnase Marcel Cachin,
rue Marcel CACHIN 93000 BOBIGNY. Fléchage dans la ville.

ACCÈS :

EN VOITURE : ***Par le périphérique*** :

Sortie : Porte de Pantin, direction Bobigny puis hôpital Avicenne.
Porte de La Villette, direction Fort d'Aubervilliers puis hôpital Avicenne

Par autoroutes (A86, A3) : Sortie hôpital Avicenne puis direction La Courneuve.

EN TRANSPORTS EN COMMUN :

De Paris : **Métro** : **Ligne 5** direction Bobigny Pablo Picasso, à ce terminus prendre le tram T1 direction St. Denis, descendre à hôpital Avicenne.

Ligne 7 direction La Courneuve 8 mai 1945, à ce terminus prendre le tram T1 Direction Noisy Le Sec, descendre à hôpital Avicenne.

De l'Aéroport de Roissy Charles De Gaulle :

Soit **RER B** (direction Paris) arrêt gare du Nord, puis métro ligne 5 direction Bobigny Pablo Picasso, à ce terminus prendre tram T1 direction St. Denis, arrêt Avicenne.

Ou **Roissy bus** direction Bobigny Pablo Picasso, à ce terminus prendre tram T1 direction St. Denis, arrêt Avicenne.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

ARME : Fleuret hommes et fleuret dames **CATEGORIE** : Junior hommes et dames

DATE : Samedi 10 et dimanche 11 mars 2012.

Horaires :		Fleuret hommes	Fleuret dames
Samedi	Appel	12 H 00	
	Scratch	12 H 30	
Dimanche	Appel	09 H 00	07 H 30
	Scratch	09 H 30	08 H00

ENGAGEMENT, DROITS D'INSCRIPTIONS : **12 Euros** Les engagements seront effectués par Internet sur le site de la FFE et parviendront **au plus tard le mercredi 7 mars 2012 à 23 H 59.**

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, il pourra être engagé « hors délais » sous réserve d'être licencié FFE, d'avoir prévenu l'organisateur par tous les moyens possibles et après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement initialement prévu, soit 60 €

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008) »

MATERIEL ET EQUIPEMENT:

La tenue et le matériel utilisés devront être aux normes de la Fédération Française d'Escrime. Les tireurs (euses) s'arment et s'équipent sous leur propre responsabilité.

Présence d'un stand de fournisseur de matériel d'Escrime



DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Un Directoire technique sera composé le jour de la compétition. Pour le bon déroulement de la compétition, il prendra toutes les décisions utiles et conformes aux règlements Fédéraux., et tranchera sans appel.

LICENCE :

Les tireurs (euses) doivent présenter leur licence, et en cas de contestation le (ou la) tireur (euse) doit être en mesure de justifier de son identité auprès du Directoire technique, sous peine d'être exclu(e) de l'épreuve. Ne seront acceptés que les tireurs (euses) en possession d'une licence électronique 2011 - 2012 validée par la FFE.

COURTOISIE : Rappel de la circulaire de la FFE :

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08,

L'enseignant – accompagnateur ;

- **n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,**
- **n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf les périodes réglementaires dévolues à cet effet,**
- **n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.**

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le Directoire Technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun. »

ARBITRAGE :

Conformément aux règlements de la FFE, tout club engageant 4 tireurs ou plus (hommes et dames confondus) devra mettre à la disposition du Directoire Technique un arbitre ayant au minimum un diplôme de niveau régional.

Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée conformément au règlement Fédéral de l'arbitrage.

Les arbitres seront rémunérés selon les tarifs en vigueur.

ATTENTION : tous les arbitres doivent être présents dès l'heure d'inscription des tireurs.

RECOMPENSES : Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

RESTAURATION : Une buvette fonctionnera durant toute la durée de la compétition, (Sodas et boissons chaudes, sandwiches, frites, barbecue, hot-dog, crêpes)





Situés à 5 minutes en voiture du lieu de la compétition

Hôtel RESTAURANT CAMPANILE BOBIGNY ★★

304 Av Paul Vaillant Couturier - 93000 BOBIGNY

Tel : 01.48.31.37.55 Fax : 01.48.31.53.30

Mail : bobigny@campanile.fr

Hôtel BALLADINS ★★

302 Av Paul Vaillant Couturier - 93000 BOBIGNY

Tel : 01.48.96.07.30 Fax : 01.48.95.08.67

Mail : bobigny@balladins.com (3260 et dites balladins)

Hôtel PREMIERE CLASSE DRANCY ★

10 rue de Stalingrad – 93700 Drancy

Tel : 01.48.31.89.47 Fax : 01.48.31.88.32

Situés à 15 minutes en voiture du lieu de la compétition

Hôtel CAMPANILE PARIS EST PANTIN ★★

62-64 Av Jean Lolive - PANTIN

Tel 01.48.91.32.76 Fax : 01.48.91.88.16

Mail : pantin@campanile.fr

Hôtel IBIS PARIS PANTIN EGLISE ★★

153 Av Jean Lolive – 93500 Pantin

Tel : 01.48.10.67.00 Fax : 01.48.10.67.01

Ibishotel.com

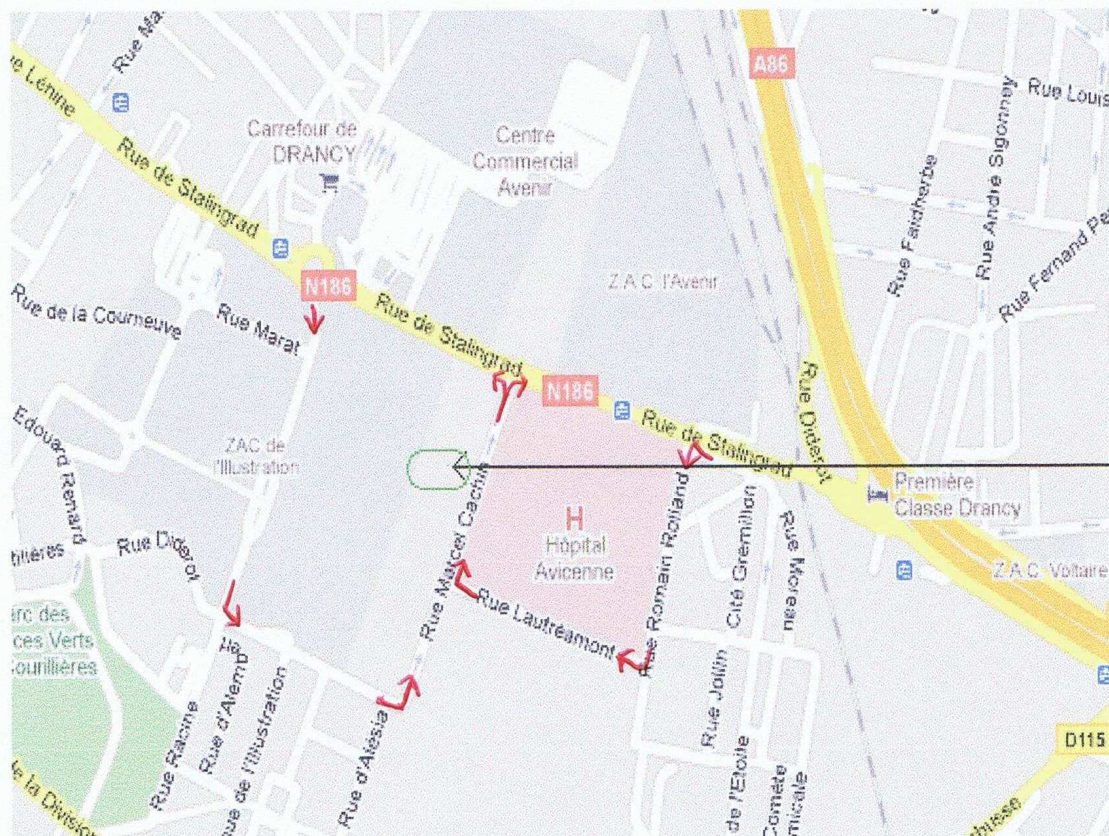
Mercure PARIS PORTE DE PANTIN★★★★

22 Av Jean Lolive – 93500 Pantin – Métro Hoche

Tel : 01.48.91.66.00 Fax : 01.48.44.12.17

Mail : H2799@accor.com

PLANS D'ACCES



Arthur ASHE
Marcel CACHIN

Attention :
rue Marcel Cachin
à sens unique